

Le toit des Halles 30 % plus cher

Jusqu'où grimpera le prix du toit des Halles ? Annoncé à 120 M€, le coût de la Canopée (la structure de verre qui couvrira le Forum en 2014) a été relevé le 27 janvier à 155 M€ par la commission d'appel d'offres (CAO) de la Ville de Paris. Soit une flambée de « 29,17 % », stipule le document que nous nous sommes procuré.

Cette hausse est liée à plusieurs évolutions du programme depuis que le projet des architectes Berger et Anziutti a été choisi, en 2007, notamment à l'augmentation de la hauteur du bâtiment, qui est passée de 11,5 m à 14 m.

Autres « surprises » onéreuses : le renforcement nécessaire des structures du Forum pour soutenir la Canopée, ou encore les difficultés pour poser ce coquillage de verre de 14 000 m².

Rémunération des architectes en hausse

« Tous les grands projets coûtent plus cher que prévu, relativise Dominique Hucher, directeur du réaménagement des Halles à SemPariSeine. C'est particulièrement vrai sur un site central et fréquenté comme les Halles, avec le centre commercial et la gare RER qui

continuent leurs activités. Ces surcoûts ont d'ailleurs été intégrés dans le dernier chiffrage du projet, en novembre 2010. »

A la suite de cette augmentation des tarifs, et comme le veut la loi, la mairie de Paris a revu la rémunération des architectes à la hausse. L'avenant du 27 janvier « porte le montant total du marché de maîtrise d'œuvre » de 23,4 M€ à 30,1 M€, ce qui représente « une augmentation de 28,48 % », précise la CAO. C'est ce que conteste l'association de riverains Accomplir, qui a déposé, le 18 mars, un recours devant

le tribunal administratif pour faire annuler l'avenant. « Ce nouveau contrat représente bien plus que 15 % du marché initial, ce qui est illégal car contraire au Code des marchés publics. Cela signifie aussi que la mairie est prête à toutes les concessions », avance Elisabeth Bourguinat, porte-parole d'Accomplir.

Pour Dominique Hucher, « c'est fréquent et prévu que la rémunération soit révisée à cette étape du projet. Le dossier juridique des Halles est très solide ». Le juge tranchera.